



Risque lié au transport de matières dangereuses

Sur la commune, des matières dangereuses peuvent être transportées par route et rail. Notamment sur la **D29** et la **D46**.

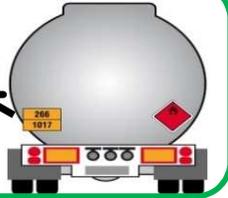
Règlementation du transport :

Code du danger ←

33

Code de la matière transportée ←

1203



En cas d'accident :

- ✓ Ne pas fumer
- ✓ Fuir la zone de danger dans le sens opposé du vent
- ✓ En cas de feux sur le véhicule, évacuer les environs de l'accident dans un rayon de 300m
- ✓ Respecter les consignes données par les autorités
- ✓ Dans votre appel aux sapeurs-pompiers, préciser si possible les chiffres indiqués sur la plaque orange du véhicule



Risque sismique

SAINT LOUP LAMAIÉ est situé dans une zone de sismicité très faible mais non négligeable.

Conduite à tenir :

- ✓ A l'intérieur abritez-vous sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur
- ✓ Évacuez si possible le bâtiment
- ✓ Se tenir éloigné des constructions et des lignes électriques
- ✓ En voiture, s'arrêter immédiatement et ne pas descendre du véhicule avant la fin de la secousse



Des répliques peuvent se produire dans les heures ou les jours qui suivent

Vous êtes témoin, donnez aux secours le message suivant :

1. Je suis(votre identité, n° tél)
2. Je me situe..... (lieu de l'évènement majeur)
3. Je vois (décrire la situation dangereuse)
4. Dire s'il y a une ou plusieurs victimes
(ce n'est pas toujours le cas)

**NE JAMAIS RACCROCHER
SANS QUE LES SECOURS
NE VOUS L'AIENT DIT !**



Les numéros utiles

✓ Sapeurs-pompiers : 18



ou 112



✓ SAMU : 15



✓ Gendarmerie : 17



✓ Votre médecin traitant : 05.49.64.60.07

✓ Pharmacie TURPAULT : 05.49.64.60.16



✓ Centre antipoison : 05.56.96.40.80
(BORDEAUX)



Où s'informer ?

- En Mairie de SAINT LOUP LAMAIÉ
- Préfecture des Deux-Sèvres :
<http://www.deux-sevres.pref.gouv.fr>
(rubrique « Sécurité et Prévention des Risques »)
- Météo-France : <http://meteofrance.com>



"Connaître les risques,
c'est mieux les maîtriser."

Document à conserver

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)



Le mot du maire

Dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la commune de SAINT LOUP LAMAIÉ est concernée par deux risques naturels :

l'inondation, le risque sismique et par deux risques technologiques : **la rupture de barrage et le transport de matières dangereuses**. Le DICRIM vous informe préventivement et vous précise les conduites à tenir pour vous préserver des dangers résultant de ces risques.

Conservez précieusement ce document ; il peut vous être utile

Jacques BOCQUIER

Maire de Saint Loup Lamairé

Consignes générale

Le signal national d'alerte



Début d'alerte

3 séquences d'**1min 41s**, séparées par un **silence** de 5s.
Le son est modulé (montant et descendant).

Fin d'alerte

Il n'y a plus de danger : la sirène émet un signal **continu** de 30s.

Dès que vous entendez le signal de la sirène :

- ✓ Confinez-vous dans un local   
- ✓ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

- ✓ Parents : n'allez pas chercher vos enfants  
- ✓ Écoutez la radio :

- Radio Val d'Or 95.2 FM,
- ou France Bleu Poitou 87.6 ou 106.4 FM,
- ou France Inter GO 1852 m,

Vous recevrez des informations sur le risque et les consignes à suivre

- ✓ Ne fumez pas, 
- ✓ Libérez les lignes téléphoniques pour les secours 



Risque d'inondation

La commune est traversée par le Thouet. L'évolution rapide du niveau du Thouet peut entraîner la submersion de certains quartiers de la commune.



Le Thouet

Faits marquants

- ✗ 1910
- ✗ 1961 (2, 94 m sur la place des Poulies)
- ✗ 1995

Que faire ?

- ✓ Monter dans les étages supérieurs de votre habitation
- ✓ Écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités
- ✓ Essayer d'obturer les portes de votre domicile
- ✓ Ne pas vous engager sur une voie inondée
- ✓ Ne pas consommer l'eau de la distribution publique, ni des puits particuliers sans l'avis des services sanitaires compétents
- ✓ Signaler votre présence
- ✓ Attendre les secours ou l'ordre d'évacuation

Pour en savoir plus : Système de surveillance des crues : <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>



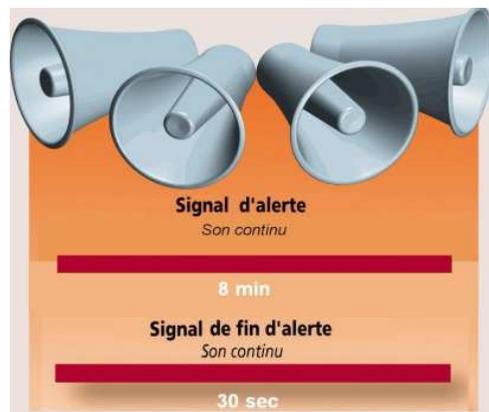
Photo de la crue de 1961



Risque de rupture de barrage

Le **signal d'alerte** du barrage du Puy Terrier est **différent** de celui d'une **alerte** pour les **autres risques**.

Tous les 1^{er} dimanche de chaque mois à 12H00 précise, un test des sirènes est effectué.



Que faire en cas d'alerte ?

- ✓ Rejoindre le point le plus haut (butte), le plus proche :
 - La Cape, direction Crémille
 - Rue du Fief du Parc, direction Airvault



Le barrage du Puy Terrier



Risque lié aux intempéries



Tempête

- ✓ Fixer les objets susceptibles d'être emportés
- ✓ Limiter vos déplacements
- ✓ Ne jamais intervenir sur les toitures et ne toucher pas aux fils électriques tombés au sol



Canicule

- ✓ Boire fréquemment et abondamment, même sans soif
- ✓ Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- ✓ Passer au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- ✓ Prenez des nouvelles de vos voisins, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- ✓ Ne sortez pas aux heures les plus chaudes



Froid

Pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone :

- ✓ Faites réviser vos appareils de chauffage
- ✓ N'obtenez pas les aérations